

AUTORISATION DE SORTIE DE VOTRE ENFANT
CHOIX DU RÉGIME DE DEMI-PENSION
Rentrée 2024-2025

L'élève : Nom : Prénom :

Niveau et classe en 2023-2024:

Sera EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)

Pour information : Tarif actuel : 3.10 €/ repas soit 15.50€/semaine

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS (lundi/mardi/jeudi/vendredi)

Pour information : Tarif actuel : 3.40€/ repas soit 13.60€/semaine

* Les élèves participant à l'AS le mercredi pourront manger au ticket ou changer de régime si nécessaire.

* Le mercredi, l'élève au forfait 4 jours quitte le collège, à 11h ou 12h au plus tard selon son emploi du temps.

L'élève au forfait 5 jours quitte le collège à 12h40 après le repas.

Les absences de professeurs et changements d'emploi du temps peuvent être consultés sur PRONOTE en temps réel. **Si nous apprenons une absence de professeur après 18h, les familles concernées sont informées par sms et mail de la modification d'horaire d'entrée au collège.**

Elèves demi-pensionnaires : lorsque l'élève n'a pas cours l'après midi (lundi-mardi-jeudi-vendredi), **il ne pourra quitter le collège qu'à 13h15 après son repas ou 12h05 s'il a terminé à 11h et déjà déjeuné.**

Autorisation de sortie de l'établissement : *cochez votre choix :*

Régime n°1 : Aux Horaires de l'établissement (7H30-16H30) ROUGE
(Respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement)

Votre enfant est obligatoirement au collège de 8h00 à 16h30 même s'il commence plus tard ou termine plus tôt.

Régime n°2 : Horaires habituels (JAUNE)
(Respect des horaires de son emploi du temps habituel)

Votre enfant est présent selon les horaires de son emploi du temps habituel. Si celui-ci commence habituellement après 8h00 ou termine avant 16h30, il n'est pas obligé d'arriver en avance ou de rester au collège.

Régime n°3 : En fonction des cours réellement assurés avec mise à jour
Pronote la veille ou le jour même (VERT)
(Arrivée retardée ou sortie anticipée en cas de cours annulés – sauf entre 2 cours)

Votre enfant est autorisé à arriver plus tard ou partir plus tôt en cas de changement d'emploi du temps mais toujours après le repas s'il est demi-pensionnaire.

Date :

Signature des responsables légaux de l'élève :

DROIT A L'IMAGE – RENTREE 2024

Collège Roger Vercel - Dinan

Utilisation de photos de votre enfant durant sa scolarité au collège

- **Photos individuelles :**

A chaque rentrée scolaire, nous constituons un « trombinoscope » où figurent toutes les photographies des élèves d'une classe, associées à leur nom et prénom.

Ces planches servent UNIQUEMENT à la direction du collège et aux professeurs de l'élève.

La prise de vue se déroulera début septembre

La photographie ne sera ni communiquée, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent votre enfant est garanti.

- **Photos de Classe :**

Le même jour que la prise de vue individuelle, les élèves participeront aussi à la photo de classe qui sera ensuite proposée à la vente à tous les élèves et professeurs de la classe. Conformément à la loi, vous êtes libres de vous opposer à ce que votre enfant participe à la photo de classe. Un refus de votre part aura pour conséquence d'exclure votre enfant de la photo de classe.

- **Travail pédagogique :**

Nous pouvons être amenés à utiliser des photos des enfants du collège les montrant en activité.

En application de la loi « informatique et libertés » et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. Un refus de votre part aura pour conséquence, d'écarter votre enfant lors des prises de vue ou de le flouter sur la photographie.

Nous soussignés,.....

Responsables légaux de l'enfant :.....

- **Autorisons / n'autorisons pas** (*barrer la mention inutile*) notre enfant à être pris en photo individuelle à la rentrée 2024 pour le trombinoscope à usage interne ; oui non
- **Autorisons / n'autorisons pas** (*barrer la mention inutile*) notre enfant à figurer sur la photo de classe ; oui non
- **Autorisons (cocher les cases où vous nous autorisez la publication)** le collège à utiliser, pour des actions de communication, des photos collectives prises lors des activités scolaires où figurerait votre enfant :
 - Presse ; oui non
 - Journal du collège ; oui non
 - Site internet du collège ; oui non
 - Compte Instagram du collège ; oui non
 - Reportage TV. oui non

A :....., le :.....

Signatures :